



15ème législature

Question N° : 7867	De M. Stéphane Testé (La République en Marche - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >santé	Tête d'analyse >Allergies : équiper les écoles de stylos d'injection d'adrénaline	Analyse > Allergies : équiper les écoles de stylos d'injection d'adrénaline.
Question publiée au JO le : 24/04/2018 Réponse publiée au JO le : 28/08/2018 page : 7668		

Texte de la question

M. Stéphane Testé attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la hausse des allergies et leurs conséquences. Des millions de Français souffrent d'allergies (environ 20 % de la population). Parfois, ces allergies peuvent avoir des conséquences très graves pouvant conduire au décès du malade comme ce fut le cas il y a quelques semaines dans une école. Pour faire face aux potentielles crises d'allergies des enfants, certains spécialistes recommandent d'équiper les écoles et certains lieux publics en stylos d'injection d'adrénaline, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays. Il lui demande si le Gouvernement envisage un plan pour équiper les écoles et les lieux publics de stylos d'injection d'adrénaline afin de pouvoir traiter de façon rapide une crise d'allergie.

Texte de la réponse

La direction générale de la santé et la direction générale de l'enseignement scolaire ont entamé un travail concernant les modalités de mise en place concrète de stylos d'injection d'adrénaline dans l'ensemble des établissements scolaires. Pour ce faire, le conseil national de l'Ordre des médecins et de nombreuses sociétés savantes ont déjà été sollicités parmi lesquelles la Société française de médecine d'urgence (SFMU), l'Association française de pédiatrie ambulatoire (AFPA), la Société française de médecine générale (SFMG), le Groupe français de réanimation et urgence pédiatrique (GFRUP), la Société française de pédiatrie (SFP), la Société française d'allergologie (SFA), l'Association des médecins conseillers techniques de l'éducation nationale (ASCOMED), la Société française des médecins de l'éducation nationale (SOFMEN) et le SAMU-Urgences de France. Cette offre concernera, d'une part, les enfants présentant un choc anaphylactique sur un terrain allergique connu mais également les chocs anaphylactiques qui surviendraient de novo.